

LES MOTS SONT IMPORTANTS

SOMMAIRE

Féminicide> page 2

Culture du viol.....> page 2

Patriarcat.....> page 3

Genre.....> page 3

Intersectionnalité.....> page 4

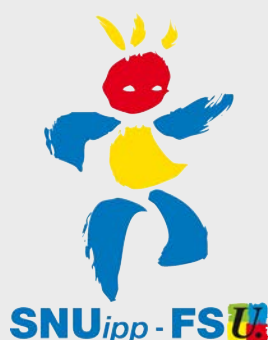
Langage égalitaire.....> pages 4 et 5

Privilège blanc.....> page 5

Islamophobie.....> pages 6 et 7

Racisme systémique.....> page 8

Race / Racisé / Racisation · > page 8



GLOSSAIRE DLI



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AVANT-PROPOS

Genre, intersectionnalité, culture du viol, islamophobie... Depuis plusieurs années, de nombreux termes sont apparus dans le champ des luttes contre les discriminations. Concepts parfois complexes, ils posent question, créent du débat et interrogent le monde militant.

Le secteur DLI propose aux militantes et militants du SNUipp-FSU un glossaire afin de les appréhender, de s'approprier les débats et de se forger leur propre opinion pour le congrès de Mulhouse.



FÉMINICIDE

Définition du Larousse : Meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin.

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU utilise régulièrement ce terme.

Les débats : Ce terme a permis de mettre en évidence le lien qui existe entre les meurtres commis dans la sphère conjugale, les meurtres de femmes kidnappées en Amérique Latine, le meurtre de 14 femmes par un masculiniste à Polytechnique au Québec, ceux de milliers de petites filles à la naissance dans différents pays du monde... ce sont tous des meurtres de femmes perpétrés par des hommes. Grâce aux mobilisations féministes qui ont mis en évidence le caractère massif et systémique des violences faites aux femmes, ce terme s'est imposé dans les usages. Il s'est ainsi substitué aux euphémismes voilant la violence des crimes (drame conjugal, crime passionnel).

CULTURE DU VIOL

Il n'y a pas de définition de cette locution dans le dictionnaire.

Définition du conseil du statut de la femme (Québec) : Ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les agressions sexuelles, ou les transforment en plaisanteries et divertissements, ce qui crée un climat confortable pour les agresseurs. Dans une telle culture, la responsabilité de l'agression repose sur la victime, dont la parole ou la manière d'être est remise en cause.

L'usage dans le SNUipp: il existe encore des réticences à l'utiliser.

Les débats : L'expression "culture du viol" a d'abord été utilisée dans les milieux féministes dans les années 70 aux Etats Unis ("rape culture") puis elle est passée dans le langage plus courant depuis le mouvement #Metoo. Elle renvoie à une société qui banalise, voire tolère le harcèlement et les agressions à caractère sexuel. Cela ne veut pas dire pour autant que la société pousse au viol ou l'encourage.

S'il n'y a pas à proprement parler de controverse sur le sens de cette locution, il y a plutôt des réticences sur son usage. Le fait d'accoler les deux mots : "culture", qui renvoie à du positif, et "viol", à un crime, peut heurter. Cela renvoie aussi au fait que faisant partie intégrante de la société nous pouvons, aussi bien en tant qu'homme ou femme, y participer de manière inconsciente tout en portant des valeurs non sexistes, féministes.

L'expression permet de mettre des mots sur des situations difficilement qualifiables et encore trop souvent ignorées. Les mots « culture » et « viol » permettent d'attirer l'attention, de susciter une réaction. Cela permet de penser les violences sexuelles en termes culturels et non individuels, ou comme l'expression d'une pathologie. Ces violences s'inscrivent alors dans une norme qui la rend possible en la tolérant, voire en l'encourageant. Le viol étant l'acte ultime qui s'inscrit dans un continuum qui débute par des comportements "ordinaires" ou jugés normaux.





PATRIARCAT

Définition du Larousse : Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme.

L'usage dans le SNUipp : Il utilise ce terme.

Les débats : Le patriarcat est un concept utilisé en anthropologie et en sociologie pour désigner une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes, mais aussi des individus qui n'adhèrent pas à cette forme d'organisation. Il s'agit d'un système où le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel, le patriarche occupant une position mythique de « père fondateur » supposée lui octroyer une autorité et des droits sur les personnes dépendant de lui, notamment les femmes et les enfants.

La sociologue Christine Delphy a introduit ce concept en France. À partir des années 1970, il est notamment utilisé par les féministes pour désigner un système social d'oppression et d'exploitation des femmes par les hommes à différents niveaux : capacité reproductive, sexualité, travail domestique, des activités de soin, travail rémunéré...

Celles et ceux qui l'utilisent considèrent qu'au-delà des comportements individuels, ce sont les structures sociales qui permettent et favorisent cette domination. Que la dénonciation de cette organisation de la société est donc une lutte politique contre les injustices et les violences faites aux femmes.

A l'inverse, certain-es pensent que toutes les formes d'oppressions découlent du système capitaliste. Ils et elles considèrent donc que la lutte des classes comporte intrinsèquement la lutte contre toutes les formes d'oppressions, oppressions sexistes incluses.

Congrès du SNUipp-FSU de Mulhouse



Définition du Petit Robert: Construction sociale de l'identité sexuelle. Identité de genre : genre auquel une personne s'identifie (homme, femme, les deux à la fois ou ni l'un ni l'autre).

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU reconnaît et utilise la notion de genre pour analyser la construction des stéréotypes et les discriminations qui en découlent.

Les débats : Le genre est un concept issu des sciences sociales (Ann Oakley, 1972) qui permet de décrire et analyser la fabrique des rôles sexués et des inégalités à l'intérieur de la société. C'est une notion rattachée à plusieurs champs disciplinaires (philosophie, anthropologie, sociologie, psychologie, histoire, économie ...). L'expression "**théorie du genre**" a été inventée par l'église catholique et le Vatican puis reprise par tous les adversaires des études de genre. Les chercheur·ses n'utilisent pas cette terminologie très orientée idéologiquement car il n'existe pas de "théorie du genre" mais différents usages du concept selon les champs d'études.

Le genre ou les genres ?

Le genre peut être aussi entendu comme un sentiment d'appartenance. Lorsque l'on se sent correspondre aux caractéristiques sociales du sexe qui nous a été assigné à la naissance, notre sexe biologique, on se définit comme **cisgenre**. S'il y a un sentiment profond de désaccord avec le sexe assigné et le genre, on parle alors de **transgenre**. Dans certains cas, on peut se sentir ni homme, ni femme, ou parfois l'un-e et parfois l'autre et l'on parle alors de personne **non-binaire**.

Les détracteurs·trices du terme de genre remettent en question la réalité de la construction sociale et culturelle des individus en lui opposant la "nature". Ils portent une vision essentialisante des rôles sociaux et considèrent que l'hétérosexualité est la norme.

Les personnes qui utilisent ce terme considèrent qu'il permet de nommer des réalités sociales, en général de domination et de pouvoir, liées au travail, à l'économie, à la démographie, aux normes, aux représentations sociales, aux inégalités. mais aussi au corps, à la sexualité.

INTERSECTIONNALITE

Définition du Robert : Concept associant les aspects qui constituent l'identité d'une personne (sexe, genre, classe, origine ethnique, orientation sexuelle, handicap,...) aux systèmes de discrimination et de domination.

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU reconnaît actuellement l'existence de discriminations et l'existence d'imbrications entre elles. Depuis le congrès de Metz, la FSU prend en compte la dimension intersectionnelle dans ses mandats.

Les débats : L'intersectionnalité (de l'anglais *intersectionality*) est un terme inventé par les féministes afro-américaines de la fin des années 80. Il est proposé par la juriste Kimberlé Williams Crenshaw en 1989 qui constate que le droit et ses applications ne tiennent pas compte de l'ensemble des rapports de pouvoir en oeuvre dans les discriminations dont sont victimes notamment les femmes noires. En effet, celles-ci se trouvent à l'intersection de discriminations liées à leur sexe, leur couleur de peau, leur classe sociale...

Utilisé depuis lors aux États-Unis et depuis le milieu des années 2000 en France, il est un outil, une méthode pour penser l'articulation des différents rapports de pouvoir, de domination dans nos sociétés. Les inégalités de classe ont un lien avec les inégalités de genre et de "race". Ces trois rapports sociaux sont au fondement de l'analyse intersectionnelle mais n'y sont pas limités (orientation sexuelle, religion, âge, maladie, handicap...).

Si personne ne remet en cause l'existence de plusieurs discriminations et le fait qu'elles peuvent s'additionner, ce concept soulève principalement deux questions.

La première est son rapport à l'universalisme. D'un côté, relever les différences pourrait essentialiser ces identités et s'opposerait à une humanité universelle. On oppose ainsi souvent aussi la notion de communauté à celle d'universalisme. De l'autre, partir des singularités permettrait au contraire de construire un commun et donc de tendre vers l'objectif universaliste.

La deuxième interroge les rapports de classe sociale par rapport aux autres. D'un côté, reconnaître l'imbrication des différentes oppressions affaiblirait la prise de conscience de la domination de classe conçue comme centrale. De l'autre, ne pas la reconnaître participerait d'une minorisation du vécu des victimes. Dès lors, cela rendrait plus compliqué la prise de conscience globale de toutes les oppressions dont celle de classe.



LANGAGE ÉGALITAIRE, ÉCRITURE INCLUSIVE

Définition du Petit Robert : Écriture inclusive, qui s'efforce d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans les textes.

L'usage dans le SNUipp-FSU : le SNUipp-FSU utilise l'écriture égalitaire dans toutes ses dimensions, y compris le point médian.

Les débats : L'émergence de l'écriture inclusive, ou égalitaire remonte aux années 1980. En 1984, sous l'impulsion des mouvements féministes, une commission de féminisation des noms de métier et de fonction est créée et présidée par Benoîte Groult. Elle aboutit à la circulaire du 11 mars 1986 qui impose la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades dans les documents de l'administration. Elle va susciter l'ire de l'Académie française et ne sera pas appliquée. Il faudra trois autres circulaires (1998, 2002 et 2017) pour que celle-ci ne fasse plus polémique. Celle-ci va alors se déplacer des mots féminisés aux formes féminisées pour mieux rendre visibles les femmes dans la langue française. Ces usages vont des accords grammaticaux de proximité ou de logique, au renversement du masculin générique et passent aussi par le point médian, qui féminise un mot masculin via une abréviation. C'est surtout lui qui cristallise les plus vives critiques.

Les formes les plus répandues d'écriture inclusive, ou égalitaire sont les doublons (maîtres et maîtresses), les mots épiciens (le corps enseignant, la direction d'école), le point médian évitant les répétitions (enseignant-es).

Celles et ceux qui défendent l'usage de l'écriture inclusive ou égalitaire pensent que le langage est aussi un vecteur de domination. Qu'au même titre que la lutte contre toutes les inégalités de genre, il est aussi nécessaire de rendre visible la moitié féminine de l'humanité dans la langue, orale comme écrite, invisibilisée par l'usage du masculin générique supposé neutre. Ils et elles considèrent que l'usage du langage égalitaire participe du combat pour l'égalité femmes-hommes mais permet aussi de dégenrer la langue en utilisant des formes neutres (mots épiciens, pronoms neutres comme ils et elles, celleux...).

Ses détracteurs·trices considèrent que l'écriture inclusive serait un "péril mortel" pour la langue, considérée comme un patrimoine figé, fruit de traditions ancestrales qui ne peut évoluer. Ils et elles pensent que le point médian constitue un obstacle dans la lecture, notamment pour les personnes dyslexiques, mais aussi pour son oralisation qui serait trop fastidieuse. Faute de conclusions étayées par la recherche, les freins ne sont-ils pas davantage dûs à des opinions idéologiques, qui survalorisent le masculin par rapport au féminin plutôt qu'à des considérations pratiques ou esthétiques ?

Les critiques les plus virulentes de l'écriture inclusive, en particulier du point médian, sont venues principalement de Blanquer et du monde politique et médiatique. Elles visent essentiellement à discréditer toute expression féministe critique.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

PRIVILEGE BLANC

Définition (proposée par le secteur DLI en l'absence de définition officielle) : Avantages invisibles mais systématiques dont bénéficient les personnes « Blanches » uniquement parce qu'elles sont « Blanches » en comparaison des discriminations subies par des personnes non blanches.

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU parle d'un double système discriminations/privilèges dans ses mandats. Il n'utilise pas l'expression "privilège blanc".

Les débats : Issue des sciences sociales américaines, cette expression (white privilege) émerge sur fond de ségrégation raciale aux États-Unis. Elle entend faire comprendre que la société s'organise autour d'une norme blanche invisible, de laquelle découle un système de discriminations envers certaines minorités, notamment noires. Elle ne vise pas à culpabiliser les "Blanc·hes" de ne pas être Noir·es mais à faire prendre conscience que si les un·es pâtissent de ce système, par contre-coup, les autres peuvent en retirer un bénéfice relatif : dans l'accès au logement ou à l'emploi par exemple, ou lors des contrôles d'identité.

En France la notion de privilèges est très connotée historiquement et renvoie à un bénéfice indu, à une rupture d'égalité combattue depuis la Révolution. La traduction littérale du terme américain ne facilite pas l'appréhension de ce concept.

Les personnes qui s'opposent à son usage en France, pensent que cette expression culpabiliserait inutilement les individus "Blancs" lorsqu'il s'agirait plutôt de lutter collectivement contre toutes les formes de racisme. Elles réfutent donc le terme "privilège" préférant parler de situations d'inégalités entre personnes, créées par le racisme.

Les personnes qui pensent son usage approprié considèrent qu'il faut penser le racisme à partir de la réalité de celles et ceux qui le subissent. Ils et elles estiment que la notion de privilège s'entend du point de vue des personnes discriminées. Dans un contexte social inégalitaire de fait, l'usage de ce terme est censé faire prendre conscience, sans culpabiliser personne, que les obstacles rencontrés par les un·es représentent en miroir une situation de "privilège" pour les autres.

ISLAMOPHOBIE

Définition du Larousse et du Petit Robert : Hostilité envers l'islam, les musulmans.

L'usage au SNUipp-FSU : Le SNUipp utilise ce terme sur les questions de discriminations ou de lutte contre l'extrême-droite. En ce qui concerne la laïcité, s'il l'utilise, il ne parle pas d'instrumentalisation à des fins islamophobes mais établit un parallèle avec d'autres attitudes de rejet de diverses croyances ou de racisme. Dans ce contexte, il ne s'interdit pas son usage.

La FSU, lorsqu'elle utilise le terme "islamophobie", accole la définition de la CNCDH (situation de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles).



Les débats : Ce terme polysémique a été utilisé au départ par des administrateurs des pays colonisés puis par des orientalistes, dès le début du 20^{ème} siècle, pour désigner les discriminations dont étaient victimes les populations musulmanes assujetties. Il fut perverti ultérieurement par le régime des mollahs iraniens pour tenter de faire taire toutes les critiques sur la religion musulmane en tant que telle.

Les discriminations vécues par la population musulmane (réelle ou supposée) et les mots pour les qualifier sont un sujet compliqué à aborder dans l'Hexagone. En effet ce débat recoupe ceux

liés au passé colonial de la France, et particulièrement à celui de l'intégration des populations issues de l'immigration. Les discours sur l'"identité nationale", puis les attentats islamistes commis sur le territoire, ont alimenté les controverses amalgamant islam et terrorisme complexifiant encore plus ces débats.

La libre critique des religions, en tant que dogme, est un droit en France, établi par la laïcité. Il est toutefois indéniable qu'à l'heure actuelle, les musulman-es subissent discriminations et violences du fait de leurs croyances. Tout comme leurs lieux de cultes sont la cible de dégradations voire d'attentats. C'est dans ce contexte qu'un nombre important d'organisations internationales (ONU, UNESCO...) mais aussi nationales (CNCDH, DDD) ou d'organisations du mouvement social (CGT, Solidaires, LDH...) qualifient cette réalité en utilisant le terme islamophobie.



Le débat a lieu principalement autour de deux questions.

La première est la question de la polysémie du terme « islamophobie ».

Les détracteurs et détractrices de son utilisation considèrent qu'il dissimulerait des aspirations communautaristes, voire empêcherait la dénonciation du terrorisme islamiste. Pour les personnes réticentes à l'utiliser, ce terme peut provoquer de la confusion entre stigmatisation des populations musulmanes à combattre et critique légitime de la religion.

Celles et ceux qui sont favorables à son usage considèrent que bien d'autres expressions du langage courant, sont tout autant polysémiques et susceptibles d'être instrumentalisées : ainsi en va-t-il des "valeurs républicaines", ou de "laïcité" dont le sens varie selon celui ou celle qui les utilise. (Pour exemple, la laïcité de J-L Bianco n'est ni celle de Blanquer ni celle de Le Pen). Par conséquent, pour ses utilisateurs et utilisatrices au sein de nos organisations syndicales, la polysémie de ce terme ne doit pas en empêcher l'usage. Se l'interdire prouve la difficulté à aborder sereinement, en France, tout ce qui touche de près ou de loin à l'islam et aux musulman-es.

La seconde situe le débat autour de la qualification du vécu des populations musulmanes, réelles ou supposées.

Les personnes qui le considèrent avec circonspection pointent un aspect "réducteur" en ce qu'il occulterait la dimension intersectionnelle (de genre et de classe) des attaques systématiques contre le voile dans l'espace public, lui préférant alors l'expression "racisme anti-musulman-es".

Les partisan-es de son usage, s'accordent à dire que le plus souvent racisme ethnique et racisme religieux se mêlent. Tout comme se mêlent dans les propos et les actes anti-musulman-es aussi des problématiques de classe, de genre. Mais ils et elles restent convaincu-es que, dans certaines situations, le terme islamophobie reste le plus approprié, notamment lors d'attentats contre des mosquées ou lors de la mise en cause du voile dans l'espace public, car alors la haine de cette religion prime sur la question ethnique.

Enfin, ce terme est celui que revendiquent les victimes. À l'instar de l'antisémitisme (terme inventé par des personnes incitant à la haine des populations juives), de la négritude d'Aimé Césaire, les musulman-es victimes de discriminations, de propos racistes ou d'agressions en raison de leurs croyances les qualifient eux-mêmes de la sorte.



RACISME SYSTÉMIQUE/ RACISME STRUCTUREL

Définition du Larousse et du Petit Robert :

Racisme : Idéologie postulant une hiérarchie des races. Ensemble de réactions qui, consciemment ou non, s'accordent à cette idéologie.

Systémique : Inhérent à un système social donné.

Structurel : Qui appartient aux structures, qui en relève.

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU parle d'un racisme structurel qui repose sur un système de discriminations. La FSU, dans ses récents mandats, dénonce un "système raciste et son idéologie".

Les débats : Le racisme systémique (ou structurel) consiste à penser le racisme non pas comme une somme d'actions individuelles discriminatoires mais à l'envisager comme structurant les rapports sociaux. Cette approche s'est nourrie de la prégnance des discriminations selon la couleur de peau que ce soit dans le logement, au travail, face à la police, à la justice... discriminations bien réelles sans que des lois discriminatoires n'existent. Le fait de caractériser le racisme de la sorte en fait une question politique et plus seulement morale.

Pour certain-es, le souci que pose cette analyse serait une "mise à égalité" de l'ensemble des différentes discriminations qui relativiserait l'oppression principale : la classe sociale.

Pour d'autres, il paraît indéniable que pour celles et ceux qui la vivent, l'accumulation des discriminations (accès au logement, au travail, répression...) révèle un caractère systémique du racisme, et le reconnaître contribue à unifier le camp social des travailleuses et des travailleurs.

RACE/RACISÉ/RACISATION

Définition du Larousse et du Petit Robert :
Personne touchée par le racisme, la discrimination.

L'usage dans le SNUipp-FSU : Le SNUipp reconnaît les discriminations raciales. Il utilise le terme "race" avec des guillemets. Plutôt que racisé-es, il parle de "victimes de racisme".

Les débats : C'est en France, dans l'ouvrage *L'idéologie raciste*, publié en 1972 par la sociologue Colette Guillaumin, que le mot « racisation » apparaît.

Alors que le mot race ne désignait jusqu'au milieu du XIX^e siècle que des groupes « descendants d'un même ancêtre ou d'une même famille », le racisme repose sur le postulat — reconnu aujourd'hui comme dénué de pertinence biologique — d'une division de l'espèce humaine en races bien distinctes et d'une hiérarchie entre elles.

Une personne racisé-e serait dès lors une personne qui subit des discriminations car elle serait sans cesse assigné-e à sa couleur de peau. C'est le mot utilisé par les personnes victimes de racisme, pour souligner la dimension systémique de ces discriminations, dont personne ne nie l'existence.

Pour les personnes qui réfutent ces termes, leur usage pourrait nourrir l'idée fautive d'un racisme biologique, morphologique. À l'opposé, les personnes qui en revendiquent l'usage mettent en avant que si le racisme existe, il repose bien sur des « races » qui sont construites socialement.

Mais la question la plus complexe est que cette catégorisation interroge notre rapport à l'universalisme. Lorsque ce dernier est érigé en principe, l'usage de tels termes est récusé car ils « catégorisent » la société sur une base ethnique. À l'inverse l'universalisme entendu comme objectif à atteindre reconnaît les constructions différentes face aux discriminations vécues. Cela permettrait de créer un commun duquel personne ne se sentirait exclu-es.